



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 70786

Texte de la question

M. Guy Drut souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'avenir des soins en cures thermales. L'efficacité thérapeutique des cures thermales est aujourd'hui avérée pour le traitement des patients. Ce type de soins constitue également une forme de soins complémentaires naturels dont le coût pour l'assurance maladie est compensé par des économies en matière de soins médicamenteux. Par ailleurs, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité avait décidé de confier une mission sur l'avenir du thermalisme à une personnalité qualifiée afin de réaliser un état des lieux sur le thermalisme en France. Il lui demande donc quelles sont les conclusions de cette étude, et de lui faire connaître ses intentions sur l'avenir de la prise en charge des soins thermaux par la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70786

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7222